

Conseil de développement
Séance plénière du lundi 10 mai 2010

Présentation, débat et adoption du projet de contribution
« Maintenir et soutenir l'agriculture périurbaine comme vecteur de
développement d'une métropole lyonnaise durable »

Participants

Elus du Grand Lyon : MM. ASSI Gilles (Vice-président du Grand Lyon en charge de la préservation des espaces naturels et de l'agriculture périurbaine), CLAISSE Gérard (Vice-président du Grand Lyon en charge de la Participation citoyenne).

Services Grand Lyon :

Direction de la Prospective et du Dialogue Public / Mission Participation citoyenne :
Mmes GUEUGNEAU Emmanuelle ; BONTEMPS Marine ; CARTILLIER Jeanne.

Délégation Générale au Développement Urbain / Mission écologie : Mme HARTMANN Véronique.

Membres du CdD : Mme ANDRE Marie-Pierre (UCIL) ; M. BARDEL Maurice (Centre Culturel Œcuménique) ; M. BARTHEZ Jean-Claude ; M. BASKAKOFF Igor (Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public) ; Mme BLAZY Simone (Musée Gadagne) ; M. BORDONE Christian (Plateau Nord) ; M. BRESSAN Fabien (Robin des Villes) ; M. BRULEY Michel ; M. CATON Jacques (Conférence Régionale des Présidents de CME) ; M. CHARDINY Hugues ; M. CHEVRETON Maurice (Comité local des MJC de la Ville de Lyon) ; Mme COULOS VAILLANT Simone ; M. DEMOUNEM Régis ; M. DERDERIAN Serge (Fédération Nationale des Agents Immobiliers) ; M. DORIEUX Alain (HESPUL) ; Mme DREYER Marie-Claude (Les ateliers de la gouvernance) ; M. DUPERRAY André (Centre Lyon 8) ; Mme EPALVEYRE Marie-Julie (ORGECO) ; M. FAIVRE Gérard (UCIL) ; M. FILLOT Etienne (Chambre d'Agriculture du Rhône) ; M. FISCHER Manfred ; M. FOUREL Jean (UNIA) ; M. FOURNIER Yves (ASET69) ; M. FREBAULT Jean (Président du Conseil de développement) ; Mme GALLAND Marie-Cécile ; Mme GALVAIN Danièle ; M. HUSSON Bernard (Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits) ; M. JACQUY Georges (Formation et Action Citoyennes) ; M. JEANDEL Claude ; M. LATREILLE Paul ; M. LENGLET Pascal (SNCF) ; Mme MATHIEU-SONNERY Carole (CCI de Lyon) ; Mme OLIVERO Colette (Réagir l'enfant et la Rue) ; M. PETIT Jacques ; M. POMARÉS Manuel (Portes du Sud) ; M. POTHIN Georges (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise) ; M. RAULIN Gérard (Secours Catholique) ; M. RAVEAUD Paul (Réseau Démocratie & Politique) ; M. ROBIN Pierre (Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat) ; M. ROZET Pierre-Jean (CGT) ; M. TESSE Pierre-Yves (UCIL) ; M. TIBERGHEN Philippe (UNIS-CITE) ; M. TISSIER Claude (Centre Lyon 8) ; M. TOLEDANO Jacques (Dossiers et Débats pour le Développement Durable) ; M. VALENTIMUZZI Christian ; M. WELKER Jacques.

Membres associés au Groupe de travail : M. BUISSON Michel ; M. CAMOUS Philippe ; M. CHENU Jean-Claude (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature) ; Mme COLLIARD Agnès (Le Passe Jardins) ; Mme CREUZE Catherine (Le Passe Jardins) ; Mme DIANI Joëlle (Agence d'urbanisme) ; M. GARIN Hervé (Chambre d'Agriculture du Rhône) ;

M. GONCALVES Decio ; Mme GUYARD Emilie (Chambre d'Agriculture du Rhône) ; M. JULLIAN Charles (Fédération des Chasseurs du Rhône) ; M. LIATARD Alain (Association pour le cinéma) ; M. LIBLIN René-Michel ; Mme SAILLARD Elisabeth (ADASEA / PEYTAUM) ; ; M. TSAOUSIS Georges ; Mme VENTRE ; M. VINCENT Paul (Collectif d'association se Déplacer Autrement sur la Région Lyonnaise).

Invités / auditeurs : M. AUROY Michel (Conseiller municipal de Neuville sur Saône) ; Mme BERT Jane (Centre Villeurbanne) ; M. BERT-BOULET ; M. DELANOE Robert ; M. LAMBERT Jean ; M. TRENTESAUX Hugo (Conseil de développement Nord-Isère) ; M. VALENTINUZZI Christian (UDAF) ; Mme SIYI Wang.

Excusés : M. ABEILLE Maurice (Lyon Métro Transports Publics) ; M. BIGEARD Pierre-Henri (IFP Lyon) ; Mme BITAT Sandrine ; Mme BORJON Edwige (UNSA Rhône) ; Mme BROUSSAS Paulette (Centre départemental d'Information de documentation des Femmes et des Familles) ; Mme BUISSON Marie André (Habitat et Humanisme) ; M. CHARBONNEL Didier (CCI de Lyon) ; M. CHAUD André ; Mme CHOBAUX Pascale (Centre Lyon 7) ; Mme De CHAMBOST Anne (ATD Quart Monde) ; Mme DEBARD-CAULLIER Eliane ; M. DUMETIER Bruno (Dumetier Design) ; M. GRANDJEAN Pierre (Association départementale des Associations Intermédiaires 69) ; M. MARTINON Olivier (Action Lyonnaise pour l'Insertion par le Logement) ; M. MAZUC Christian ; Mme MILLE Marie Noëlle (Pôle de compétence en Urbanisme) ; M. MILLET Gabriel (Contribuables Actifs du Nord-Ouest Lyonnais) ; M. MILLET Nicolas (CCI de Lyon) ; M. MINSSIEUX Yves (CIC - Lyonnaise de Banque) ; M. NEYRET Régis (Patrimoine Rhônealpin) ; M. NUIRY Jean Bernard (MEDEF Rhône) ; M. PAUPY Patrick (Centre Lyon 5) ; M. PAUWELS Peter (CANCEROPOLE) ; M. PERRIMBERT Antoine (SEVDOR) ; Mme POLLET Christiane ; Mme ROCHE Hélène ; M. RODRIGUE René (Association pour la Gestion du Musée Africain de Lyon) ; Mme ROUBINET Violaine ; M. SALAGER Michel (UCIL) ; Mme TIRTIAUX Fabienne (Lônes et Coteaux du Rhône) ; M. WEILL Michel

Société Ubiquis (rédacteur) : M. NGUYEN Ba Dat.

La séance est ouverte à 18 heures 15 sous la présidence de Jean Frébault.

En préambule, Jean Frébault indique que le premier point de l'ordre du jour porte sur l'approbation du projet de contribution sur le projet de PSADER (Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural), le deuxième étant consacré à la finalisation du processus de renouvellement des membres du Conseil de développement.

Le travail d'élaboration de la contribution sur le projet de PASDER a été réalisé par une cinquantaine de membres du Conseil de développement suite à la saisine de Gilles Assi et grâce à l'appui de Véronique Hartmann au sein de la Communauté urbaine. De nombreux acteurs comme la Chambre d'Agriculture du Rhône, l'association Passe Jardins, la SAFER et l'ADASEA figurent parmi les partenaires de cette réflexion. Jean Frébault tient à remercier l'ensemble des participants pour leur implication dans ce travail collectif.

I. Présentation des différents points de la contribution « Maintenir et soutenir l'agriculture périurbaine comme vecteur de développement d'une métropole lyonnaise durable » par des rapporteurs membres du Groupe de travail Espaces naturels et agricoles

1. Rappel de la saisine du Conseil de développement

Saisine de M. Gilles Assi

Gilles Assi remercie les participants, qui se sont déplacés en nombre pour assister à la séance plénière. Cette forte mobilisation démontre que l'agriculture périurbaine constitue désormais un enjeu de société et un défi important pour le XXIème siècle.

Les espaces non-bâties représentent actuellement plus de 50 % du territoire de l'agglomération lyonnaise. Cette proportion a été fixée à 48 % pour l'avenir : l'objectif du PSADER est de figer cette répartition pour les 30 à 40 prochaines années. Ces espaces verts et agricoles constituent un cadre de vie agréable, qui contribue à l'attractivité de l'agglomération vis-à-vis de ses visiteurs. Face à la densification des centres urbains, la préservation des espaces non-bâties sont d'autant plus importants, garants de zones de calme, de respiration et de récréation.

L'activité agricole répond d'abord à une nécessité économique ; par sa diversité, elle contribue fortement à l'approvisionnement des habitants de l'agglomération. Le maintien d'une capacité de production locale répond aux enjeux alimentaires, économiques et écologiques de demain. Dans un contexte de hausse du cours du pétrole, le territoire doit s'assurer des possibilités d'acheminement des denrées alimentaires en circuit court. Par ailleurs, l'agriculture occupe une place centrale dans la gestion et l'entretien des espaces naturels. Elle continuera de façonner les paysages et de participer à la régulation de fonctions naturelles, notamment vis-à-vis des phénomènes de ruissellement.

Depuis plusieurs années, la Communauté urbaine a donc entrepris des actions conjointes avec le monde agricole. Elle s'est dotée en novembre 2006 d'un cadre politique en faveur de la préservation des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs. Ce dernier s'articule autour de deux axes majeurs :

- la poursuite des projets Nature ;
- une politique de soutien en direction de la profession agricole, pour l'aider à passer le cap d'une nécessaire adaptation au fait urbain et à une refonte complète de l'accompagnement européen.

Dès 2007, la Communauté urbaine a travaillé aux côtés du SEPAL et du Département du Rhône pour définir l'armature verte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), ainsi que les sites à enjeux de cette armature susceptibles d'entrer dans le périmètre de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Périurbains (PENAP).

En 2009, en complément de la validation de la convention de centralité entre la Communauté urbaine et la Région Rhône-Alpes, un programme complémentaire spécifiquement dédié à l'agriculture et aux espaces naturels et agricoles a pu être défini : le Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER).

Ce PSADER a la particularité de couvrir un périmètre étendu, notamment par le partenariat entre la Communauté urbaine et la Région Rhône-Alpes, mais aussi aux Communautés de Communes de l'Est lyonnais et du Pays de l'Ozon (partenaires du SCoT) ainsi qu'au Département du Rhône qui a vu dans ce contrat la possibilité de formaliser son soutien aux programmes d'actions accompagnant la mise en place des PENAP.

Gilles Assi rappelle que nous sommes aujourd'hui dans une phase intermédiaire : d'une part des échanges avec les communes ont lieu sur la définition précise des périmètres de préservation des espaces naturels et agricoles périurbains de façon à pouvoir adopter ces périmètres dès le début de l'année prochaine. C'est la moitié de l'armature verte du SCoT qui devrait être concernée. D'autre part, un programme d'actions a émergé des différentes rencontres avec la profession agricole, avec les associations de protection de l'environnement, avec les élus des communes, menées dans le cadre de la concertation pour la définition des périmètres PENAP. La plupart de ces actions apparaissent au projet de PSADER.

Gilles ASSI précise que la saisine du Conseil de développement à ce stade de la démarche devait permettre de connaître la position de la société civile sur ce projet de territoire. Cette contribution du Conseil de développement représente d'une certaine façon l'expression de la demande de la société civile sur l'agriculture.

Le projet de PSADER n'était pas achevé, laissant ainsi aux membres du Conseil de développement la possibilité d'apporter des améliorations. Le projet de PSADER est destiné à contribuer au développement économique de l'agriculture en favorisant l'installation et la diversification. L'avis du Conseil de développement permettra donc de faire évoluer certaines ambitions et de prioriser certaines actions, ou projets, ce qui constitue une aide véritable pour définir les priorités de mise en œuvre du PSADER, d'autant plus que certaines omissions ont pu être faites lors des concertations précédentes.

Gilles Assi tient à remercier le Groupe de travail et le Groupe de pilotage qui se sont fortement investis pour répondre à sa demande. Enfin, il salue la qualité du travail accompli et la richesse des débats auxquels les membres du Conseil de développement ont participé, et qu'il a pu suivre en partie.

Contexte d'élaboration de la contribution

Jean Frébault remercie vivement la présence du Vice-président Gilles Assi à la première réunion du Groupe de travail et à cette séance plénière. Il rappelle que les réflexions du Conseil de développement se sont appuyées sur les travaux antérieurs du Conseil de développement. Malgré le faible nombre de spécialistes des questions agricoles au sein du Conseil de développement, les réflexions menées dans le cadre des contributions sur le SCoT ou le Plan Climat ont notamment porté sur le thème de l'alimentation dans l'agglomération, la densification urbaine, la protection d'espaces naturels, etc. Il apparaît que les enjeux agricoles et de protection de la nature entrent désormais en ligne de compte lorsque le débat porte sur la planification urbaine.

La participation d'une cinquantaine de membres aux deux séances du Groupe de travail illustre le franc succès de cette initiative. Jean Frébault insiste à nouveau sur le fait que les services du Grand Lyon et les experts invités ont alimenté de façon décisive les réflexions et propositions collectives.

Messages forts de la contribution

Jean Frébault rappelle que les membres du Conseil de développement sont unanimes sur la nécessité de préserver et de valoriser les espaces naturels et agricoles, qui constituent un élément essentiel de la qualité de vie urbaine.

Cependant, les thématiques de biodiversité et d'équilibre écologique gagneraient à être envisagées à l'échelle métropolitaine, ce qui conduit le Conseil de développement à souhaiter des initiatives de coordination des différents PSADER sur le périmètre métropolitain, au même titre que les SCoT.

Les travaux ont débouché sur l'identification de 4 axes prioritaires :

- **Une politique foncière à la fois plus ambitieuse et efficace**
La politique foncière doit permettre de stabiliser durablement les surfaces agricoles existantes et de renforcer l'autonomie alimentaire de l'agglomération lyonnaise.
- **Le développement des circuits courts**
Le Conseil de Développement juge nécessaire de renforcer la proximité avec les producteurs, de diversifier les circuits de distribution courts et d'encourager un changement des pratiques de consommation en la matière.
- **La cohabitation entre la ville et le monde rural**
Des tensions peuvent exister entre la ville et le monde rural en matière d'usages, de circulation ou encore de fréquentation. C'est pourquoi il apparaît nécessaire de développer des projets communs et de mener des actions pédagogiques.
- **La préservation de la biodiversité des corridors écologiques**
La question de la biodiversité des corridors écologiques doit être pleinement intégrée aux dispositifs d'aménagement et donc, à la trame verte.

2. Présentation de la contribution par les rapporteurs du groupe de travail

Partie 1 : « le double enjeu foncier : pérennisation et valorisation »

Michel Buisson indique qu'aux yeux du Conseil de développement, une politique foncière ambitieuse est nécessaire pour assurer le maintien d'une agriculture répondant aux besoins de ses professionnels et de la société. A cet égard, il conviendra de poursuivre et d'améliorer quantitativement et qualitativement la politique engagée dans l'agglomération dans les années 80.

Les propositions du Conseil visent d'une part à faire face à la spéculation et à la consommation désordonnée de surfaces agricoles et d'autre part à limiter la compétition entre agriculteurs. Il s'agit en particulier d'éviter la compétition entre installation et agrandissement, et entre différents types d'agrandissement. Actuellement, les politiques agricoles française et européenne favorisent l'agrandissement des surfaces agricoles, qui correspondent le plus aux exploitations céréalières.

La politique foncière doit contribuer à la pérennisation et à la valorisation des surfaces agricoles. A cet égard, il faut s'assurer d'un usage conforme des outils fonciers destinés à la pérennisation des surfaces agricoles. Ainsi, le Conseil de développement souligne la nécessité de mieux appliquer, c'est-à-dire systématiquement, le droit de préemption. Par ailleurs, cette maîtrise foncière ne

pourra être efficace qu'associée à une valorisation de ces espaces et activités. Il apparaît nécessaire d'inscrire la politique foncière dans des programmes locaux, afin de permettre aux acteurs urbains et ruraux de se rencontrer : mobiliser les politiques urbaines dans la définition des politiques foncières agricoles est également nécessaire. La valorisation et la pérennisation des espaces naturels et agricoles requièrent donc à la fois la combinaison des outils fonciers agricoles mais aussi les dispositifs d'aménagement urbains.

Partie 2 : Le développement des circuits courts comme réponse à de nombreux enjeux

Alain Dorieux indique que le développement des circuits courts apparaît comme un moyen d'acceptabilité et de pérennité de l'agriculture.

Le Conseil de développement propose les actions suivantes :

- **Communiquer sur les circuits courts**
La distribution en circuit court implique un achat direct par les consommateurs auprès des producteurs. Le développement de ce système repose sur les consommateurs et suppose donc des actions de communication quant à son fonctionnement, ses horaires et sa localisation.
- **Introduction des produits locaux en grande distribution et diversification de la production agricole de l'agglomération**
Étant donné que la majorité des consommateurs fréquentent la grande distribution, il serait souhaitable d'aider les agriculteurs de l'agglomération à entrer dans ce circuit pour rééquilibrer le rapport de force actuel. Par ailleurs, le principal attrait de la grande distribution tient au fait que son offre répond à l'ensemble des besoins des consommateurs. Il conviendrait donc d'aider la filière agricole locale à diversifier sa production afin de proposer une offre attractive en circuit court.
- **Soutenir les marchés forains**
Le Conseil de développement préconise de faciliter l'accès des producteurs de l'agglomération aux marchés forains. Par ailleurs, il serait pertinent de multiplier les marchés forains de producteurs spécifiques ou à des horaires et lieux atypiques afin de toucher plus de consommateurs.
- **Identifier de nouveaux débouchés pour les produits locaux**
Les pouvoirs publics pourraient contribuer à l'identification de nouveaux débouchés pour la production agricole locale auprès des industriels de l'agroalimentaire implantés dans la région.

Plus généralement, le Conseil de développement recommande de soutenir tout projet susceptible de rapprocher producteurs agricoles et consommateurs.

Partie 3 : le développement des liens entre la ville et le monde agricole

Agnès Colliard observe en introduction que le rapprochement entre la ville et le monde agricole implique un changement des modes de vie. Dans la revue *Canopée*, elle a découvert le concept du « wabi sabi », qui propose des matériaux organiques à l'opposé des matériaux artificiels

associés au modernisme. Elle cite une interview de Gilles Clément, jardinier paysagiste, dans laquelle est développé le concept de « *jardinier planétaire* ».

Le monde urbain et le monde agricole devront modifier leurs approches dans leurs environnements respectifs afin de resserrer leurs liens. En ce sens, le Conseil de développement propose dans sa contribution 4 niveaux d'intervention :

- **« Aménager les espaces agricoles pour améliorer la cohabitation entre la ville et le monde agricole »**
L'objectif est d'apprendre aux urbains à appréhender les espaces naturels (vergers, zones maraichères) comme l'outil de travail d'autrui et non une zone à leur libre disposition. Il serait utile d'installer des panneaux signalétiques afin d'identifier les zones de culture et d'éviter leur piétinement. Il s'agit ici de concevoir des zones de médiation à la lisière entre ville et monde agricole.
- **« Diversifier les actions de communication pour toucher l'ensemble des publics »**
Le salon Primevère bénéficie d'une solide notoriété et attire un vaste public, à l'échelle régionale et nationale. Celui-ci est bien connu au sein de l'agglomération, mais le salon de l'agriculture qui se tient toutes les années paires au parc de Lacroix-Laval le dernier week-end d'août est au contraire peu connu, comme les actions de communication « ferme en ferme » Les actions de communication gagneraient donc à être développées.
- **« Systématiser et communiquer d'avantage sur les « projets nature » du Grand Lyon »**
- **« Développer l'agritourisme à destination des habitants du cœur de l'agglomération lyonnaise et des touristes extérieurs, ainsi que le tourisme de proximité et de loisirs »**
Le développement d'un tourisme local tourné vers l'agriculture présente pour la population de l'agglomération un intérêt en termes de prix, d'accessibilité et de respect de l'environnement. Il serait également pertinent de proposer des excursions rurales aux touristes étrangers.

Partie 4 : Agir pour la préservation de la biodiversité et des corridors écologiques

Jean-Claude Chenu rappelle que 2010 a été consacrée année internationale de la biodiversité. Le maintien d'une agriculture périurbaine constitue un élément essentiel de la présence de la nature en ville. La FRAPNA s'accorde pleinement avec le Conseil de développement sur la nécessité de préserver la biodiversité dans les corridors écologiques avec les dispositifs « trames verte et bleue ».

II. Echanges, débat et adoption de la contribution

Jean Frébault précise que des amendements sont susceptibles d'être apportés à la contribution avant son approbation. Il ouvre le débat.

1. Débat

Jean-Claude Barthez souhaite savoir si le thème de la propriété foncière a été abordé dans la première partie de la contribution. En particulier, il s'interroge sur la possibilité d'une transition depuis une agriculture de propriété foncière vers un système de fermage ou d'exploitation. Dans le Larzac, par exemple, une population conservatrice a abandonné ses traditions séculaires pour

créer avec succès un kolkhoze. Dans le cadre de ce système, un organisme public détient la propriété des terrains, tandis que les agriculteurs en sont simplement locataires.

Jean Frébault répond que cette piste n'a pas été envisagée dans les réflexions du Conseil de développement. Néanmoins, il souligne que plus de la moitié des agriculteurs de l'agglomération lyonnaise ne détiennent pas la propriété de leur exploitation. En l'occurrence, l'approche adoptée par les propriétaires n'est pas toujours propice à la stabilisation des surfaces agricoles.

Manfred Fischer s'interroge sur une stratégie réaliste de limitation de l'étalement urbain, dans un contexte où la cession des terrains est financièrement beaucoup plus attractive que le maintien d'une activité agricole.

Jean Frébault souligne que ce thème est traité à la page 6 du projet de contribution. Le Conseil a insisté sur la nécessité de renforcer les outils fonciers, notamment les PENAP et de protéger les territoires soumis à une forte pression foncière.

Jean-Baptiste Mayet s'interroge sur l'antinomie que peut représenter l'idée d'introduction des circuits courts dans les grandes surfaces. Alain Dorieux précise au contraire qu'il est d'une part essentiel que les producteurs ne soient pas seuls face à la grande distribution, et d'autre part de se rapprocher des consommateurs. Agnès Colliard ajoute à ce propos qu'il est important de savoir qu'aujourd'hui les producteurs baissent leurs prix, ce qui explique que les prix soient identiques à ceux de la grande distribution. Il est donc nécessaire de trouver de nouvelles articulations. Émilie Guyard précise que la cohabitation producteurs / grande distribution fonctionne dans certaines enseignes où les prix sont définis par les producteurs eux-mêmes.

Christian Bordonne indique que les plateaux de Caluire-et-Cuire et de Rillieux-la-Pape sont actuellement détenus par 40 propriétaires et cultivés par 7 exploitants. Cette situation complique l'application du droit de préemption, alors-même que ces terrains sont menacés par le tracé de la ligne de bus C2.

Philippe Camous salue les bonnes intentions du projet de contribution, mais s'interroge sur l'efficacité des outils de mise en œuvre de la politique foncière. Il se demande qui souhaitera vendre des terres agricoles périurbaines au prix actuel de 40 cents le mètre carré et qui se portera acquéreur. Les PENAP et le PLU paraissent insuffisants face aux freins locaux pour acquérir des terrains agricoles.

Jean Frébault note que cette question s'adresse davantage aux responsables du PSADER qu'au Conseil de développement.

Michel Buisson rejoint Jean-Claude Barthez sur l'opportunité de développer de nouveaux systèmes en matière de propriété et d'exploitation. Par ailleurs, il estime que la question de l'étalement urbain devrait être traitée en priorité dans le cadre des politiques foncières urbaines, puis par les politiques foncières rurales et agricoles.

Serge Derderian souligne que certaines parties des franges urbaines – parmi lesquelles des villages des monts du lyonnais – sont touchées par un phénomène de dépeuplement. Ces petites villes mi-urbaines, mi-agricoles mériteraient d'être redynamisées. En tout état de cause, il convient d'assurer un partage équilibré des fonciers urbains et agricoles.

Jean Frébault note que cette intervention renvoie à la recommandation de réfléchir à une échelle plus large que celle de la Communauté urbaine.

Hervé Garin s'étonne de la faible représentation des agriculteurs au sein de l'instance, alors qu'elle traite d'un projet stratégique pour l'agriculture. Les réflexions des citoyens urbains sur le thème des espaces naturels et agricole, bien qu'appréciables, versent parfois dans l'utopie. Il a été question de kolkhozes : les agriculteurs semblent encore les plus aptes à cultiver et à faire fructifier les terrains agricoles. Le fait que les collectivités détiennent la propriété du foncier ne constitue pas nécessairement une garantie contre l'étalement urbain.

Paul Raveaud observe qu'aux Pays-Bas, la plus-value revient à la collectivité et non au propriétaire individuel. L'intérêt du projet de contribution est notamment de porter un regard neuf sur la question de la propriété privée. Paul Raveaud considère que les coopératives d'habitants constituent un progrès par rapport à l'accession individuelle à la propriété. Ce dernier modèle a prouvé ses limites dans les pays méditerranéens et ne trouve que peu d'écho en Europe du Nord.

Ainsi que mentionné dans la contribution, il serait souhaitable d'approfondir des projets locaux de valorisation du foncier agricole. Le droit de propriété individuelle conduit à la rente foncière, qui est inégalitaire par nature : ce système paraît donc archaïque. En revanche, le modèle de propriété collective du foncier au niveau local pourrait être une solution d'avenir.

Jean Frébault indique que le Groupe de travail a formulé des propositions conformes au cadre légal et culturel national. En France, contrairement aux pays d'Europe du Nord, la propriété privée demeure effectivement un sujet tabou. Quoi qu'il en soit, les membres du Groupe de travail ont unanimement identifié la politique foncière comme thème prioritaire.

Etienne Fillot indique que peu d'exploitants agricoles de la zone périurbaine détiennent la propriété de leurs terrains. Les propriétaires se montrent actuellement réticents à louer leurs terrains à des agriculteurs. La valorisation foncière des surfaces agricoles est restée stable au cours des 30 dernières années : il était donc préférable d'être fermier plutôt que propriétaire. Enfin, l'insuffisance des revenus de l'activité agricole et le manque de visibilité sur la politique agricole commune constituent les principaux freins aux vocations des jeunes exploitants.

Jean Frébault propose de rappeler dans la contribution que peu d'exploitants sont propriétaires des terrains agricoles.

Un intervenant observe que les surfaces agricoles des Monts d'Or sont principalement consacrées à la culture maraîchère et à l'élevage. Il serait souhaitable de convertir ces activités au bio afin d'assurer leur rentabilité. Cette préconisation est également valable pour les territoires de l'Est lyonnais. Enfin, le développement des cultures bio dans les zones agricoles périurbaines serait à l'avantage de la population, de l'équilibre écologique et du tissu économique local.

Jean Frébault indique que le Groupe de travail a proposé de valoriser différentes formes de production locale et de circuits courts, sans privilégier spécifiquement les cultures bios.

Paul Latreille s'étonne que le thème de la concurrence avec d'autres usages fonciers ne soit pas traité dans le projet de contribution. Lors des Etats généraux du logement qui se sont tenus la semaine précédente, le manque de terrains disponibles pour l'habitat a été mis en évidence. Il serait souhaitable d'approfondir cette question dans le projet de contribution, notamment en indiquant que les agriculteurs s'interdisent la production d'agro-carburants.

Jean Frébault répond que ce sujet est traité dans le projet de contribution. Il rappelle que le Conseil de développement a défendu dans des contributions antérieures (SCoT, Alerte logement...) la nécessité de construire des logements dans des proportions suffisantes. Cependant, il préconise une moindre consommation de terrain et une densification accrue des

surfaces habitables. La construction de logements ne doit pas s'effectuer au détriment de zones constituant le cœur de la ceinture agricole. Les documents d'urbanisme ont notamment pour fonction de garantir l'équilibre entre ces différents objectifs.

Agnès Colliard se dit prête à titre personnel à considérer de nouveaux modèles de propriété collective. Elle envisage en effet l'acquisition d'un logement avec de faibles revenus. En tant que paysagiste, elle se déclare choquée par le bétonnage systématique et excessif des constructions. Les propriétés privées clôturées de murs et pavées de terrasses en béton condamnent la biodiversité.

Jean Frébault propose d'intégrer cette remarque, relative à l'artificialisation des sols et à l'élévation des murs, à la partie 4 consacrée à la biodiversité.

Circuits courts

Jean-Baptiste Mayet estime que les circuits courts et la grande distribution sont des systèmes antinomiques.

Alain Dorieux explique la nécessité d'accompagner les petits producteurs face aux acteurs de la grande distribution. Sachant qu'environ 80 % des consommateurs fréquentent les grandes surfaces, ce circuit apparaît incontournable. En l'occurrence, les enseignes de grande distribution franchisées ont déjà l'habitude de se fournir auprès des producteurs locaux.

Christian Bordonne évoque le développement de la vente de fruits et légumes dans des distributeurs réfrigérés. Avec ce système, le producteur propose un prix de vente comparable à celui de la grande distribution et prélève donc une marge du même ordre.

Agnès Colliard juge normal que les producteurs pratiquent des tarifs sensiblement supérieurs à leurs prix de revient afin de rétribuer leur activité. Cependant, la vente de fruits et légumes en armoires réfrigérées ne lui apparaît pas comme un système idéal. Le référencement en grande distribution semble plus pertinent et pourrait permettre à un maraicher d'écouler les volumes invendus en direct.

Emilie Guyard signale que dans le cadre de l'initiative « Saveurs du coin », un groupement de producteurs de l'agglomération travaillent avec les magasins Auchan de Dardilly et de Caluire. Cette collaboration permet aux producteurs de conserver la maîtrise du prix de vente et de commercialiser directement leurs produits dans un emplacement clairement signalé.

La Chambre d'agriculture a noté que des producteurs de lait cru avaient installé trois distributeurs réfrigérés dans l'agglomération. Elle leur a rappelé la nécessité de conserver un lien direct avec les consommateurs parallèlement à ce mode de distribution. De même, un distributeur de pommes de terre a été installé à Rillieux-la-Pape et un distributeur d'asperges, à Solaize. Mais ces distributeurs ne doivent pas être déconnectés des consommateurs et donc faire l'objet de médiation.

Michel Bruley souligne qu'une grande partie de la population consomme l'alimentation *via* le circuit de restauration collective. Il suggère que les pouvoirs publics encouragent progressivement l'achat de produits locaux par leurs restaurants collectifs.

Alain Dorieux précise que cette proposition figure déjà au projet de contribution. Par ailleurs, il a été proposé d'aider la création de plateformes d'approvisionnement des collectivités, voire de lieux de distribution directe.

Agnès Colliard souligne la nécessité de sensibiliser le grand public à la saisonnalité de l'approvisionnement en fruits et légumes.

Serge Derderian remarque que le développement des marchés forains suppose que des emplacements de stationnement adaptés soient mis à la disposition des consommateurs.

Jean Frébault rappelle que le Conseil de développement préconise le renforcement de l'attractivité des marchés.

Hervé Garin rappelle que trois quarts des surfaces agricoles de l'agglomération sont consacrées aux cultures céréalières et à l'élevage. Pourtant, le projet de contribution ne fait mention d'aucune aide à ces exploitants. Sachant que des outils et des structures tels que le SCoT et la SAFER existent déjà, il paraît vain de rouvrir le débat sur le sujet. Les circuits courts, la distribution sur les marchés forains supposent l'adhésion des agriculteurs. Le développement de nouveaux systèmes de commercialisation ou de distribution nécessite donc un accompagnement adapté, plutôt que des *diktats*.

Jean Frébault précise que le Conseil de développement privilégie la culture de la pédagogie, de la concertation et de l'incitation plutôt que celle du *diktat*. Si les réflexions se sont orientées vers les fruits et légumes, c'est parce que ces produits sont concernés par la distribution en circuits courts, et minoritaires sur le territoire de l'agglomération lyonnaise. Néanmoins, il conviendra de vérifier que le projet de contribution évoque également le devenir des cultures céréalières.

Hervé Garin souligne le caractère valorisant du plateau des Grandes Terres de Feyzin pour l'agglomération. Sur ce plateau agricole, la culture céréalière intensive classique a conduit à une multiplication de l'indice de biodiversité par 10.

Emilie Guyard estime que la proposition figurant à la page 8 est trop restrictive. Il serait préférable de ne pas orienter les aides à la reconversion exclusivement vers les activités maraichères. L'autonomie alimentaire doit être conciliée avec la diversité des cultures. Par ailleurs, des études en cours pourraient démontrer que le coût environnemental de la production agricole locale n'est pas nécessairement le meilleur. En effet, les équipements de certaines exploitations de petite taille ne sont pas conformes aux dernières normes environnementales. Dès lors, l'affichage de l'impact environnemental des produits locaux, tel que préconisé au paragraphe 2-1 de la page 10, ne répondra pas forcément à l'objectif initial.

Jean Frébault propose de nuancer la proposition de la page 10 et d'élargir le champ de celle qui figure à la page 8 au-delà des fruits et légumes.

Simone Coulos-Vaillant suggère de promouvoir des produits régionaux, telles que les cardons, en dehors de l'agglomération. Elle estime que la démarche de développement durable ne doit pas empêcher les consommateurs de profiter de productions exotiques.

Jean Frébault rappelle que le Conseil de développement préconise un renforcement de l'autonomie alimentaire de l'agglomération sans pour autant prôner un repli autarcique.

Jean-Claude Barthez se déclare favorable à la vente des produits locaux dans la grande distribution. Il souligne que les acteurs de ce circuit créent actuellement de petits points de vente au cœur de l'agglomération. Cette tendance semble indiquer une baisse de fréquentation des hypermarchés et un contexte favorable au développement des circuits courts. Enfin les concepts de biodiversité et de circuits courts semblent particulièrement en vogue au sein des couches aisées de la population.

Jacques Petit suggère de préciser que la grande distribution est dans une phase de transition vers des points de vente de plus petite taille. A la page 11, il serait souhaitable de mentionner que 70 % des consommateurs s'approvisionnent actuellement en grandes surfaces, mais qu'une évolution vers les centres-villes est en cours.

Jean Frébault note que le terme « grande surface » est trop restrictif et devrait être remplacé par celui de « grande distribution » afin de pouvoir élargir le propos. .

Développement rural

Maurice Bardel juge nécessaire de souligner les limites de la contribution. En effet, cette dernière ne traite pas du développement rural, qui figure pourtant parmi les thèmes du PSADER. Il souligne que le développement rural est susceptible d'entrer en conflit avec l'essor considérable de l'économie résidentielle.

Jean Frébault admet qu'il conviendrait de noter plus fortement dans l'introduction les limites de la contribution, qui ne vise pas l'exhaustivité.

Développement des liens entre ville et monde agricole

Serge Derderian estime que l'effort de compréhension entre monde agricole et monde urbain doit être réciproque. A la page 14 de la contribution, il est fait état d'une « *communication envers les urbains afin d'accroître leur connaissance de la vie et des contraintes des agriculteurs* ». Il serait juste de faire apparaître une action favorisant la connaissance du mode de vie urbain par les citoyens ruraux. A titre d'exemple, une fête des voisins réussie suppose que les copropriétaires comprennent les problèmes des locataires et vice-versa.

Jean Frébault propose d'ajouter la mention « *et réciproquement* » en bas de la page 14.

Biodiversité des corridors écologiques

Michel Buisson propose d'identifier des enjeux écologiques et sociaux transversaux aux 4 axes d'actions proposés par le Conseil de développement. Par exemple, la question de la transition écologique et paysagère des systèmes de production traite à la fois des programmes agricoles, des relations entre ville et monde rural, des circuits courts et de l'équilibre écologique.

Charles Jullian estime qu'il serait nécessaire de dresser un état des lieux du secteur agricole, notamment par la création d'un Observatoire du monde agricole : nombre d'exploitations, typologie des cultures, perspectives d'avenir, etc. Dans certaines communes, les élus, les associations, l'ADASEA et la SAFER ont engagé une démarche de ce type. Ces informations constituent un outil d'aide à la décision pour les collectivités et les individus qui s'intéressent à l'avenir du secteur agricole.

Jean Frébault note qu'il appartient à la Communauté urbaine d'institutionnaliser de tels outils.

2. Adoption du projet de contribution

Jean Frébault récapitule les principaux amendements proposés en conformité avec la philosophie du projet de contribution :

- clarifier l'articulation avec la problématique de logement évoquée par Paul Latreille ;

Lyon, le 10 mai 2010.

- ouvrir le développement des productions locales à d'autres activités que celle du maraichage ;
- nuancer la proposition d'affichage du coût carbone ;
- évoquer les moyennes et petites surfaces ;
- souligner la nécessaire réciprocité de l'effort de compréhension entre citoyens urbains et agriculteurs ;
- faire état des limites de la contribution concernant notamment la notion de développement rural.

Il est procédé à un vote à main levée. Sous réserve des amendements proposés, le projet de contribution est approuvé à l'unanimité moins 3 abstentions.

Gérard Raulin motive son abstention par l'omission de certains facteurs de pression sur le foncier agricole en zone périurbaine. Outre l'habitat, il convient de mentionner les infrastructures, les équipements, ainsi que les zones industrielles et commerciales.

Jean Frébault propose de souligner encore davantage le caractère crucial de la problématique foncière.

Un intervenant observe que le projet de contribution ne fait aucune mention des producteurs-consommateurs, qui constituent pourtant un circuit ultra-court.

Jean Frébault estime qu'il s'agit d'une remarque pertinente.

Catherine Creuze précise que les jardins collectifs sont mentionnés dans le paragraphe 3-1 du chapitre consacré au développement des liens entre ville et monde agricole. Une reconnaissance foncière de ces jardins aurait été bienvenue. Ce système d'autoproduction connaît un fort développement.

Jean Frébault propose d'ajouter un amendement relatif aux producteurs-consommateurs à la contribution.

En conclusion, Gilles Assi dit avoir particulièrement apprécié l'ouverture et la richesse des débats. A titre personnel, il n'oppose pas nature et progrès, mais se déclare plutôt partisan de l'harmonie entre le yin et yang. Il note également la richesse du débat de cette soirée, dont certains dissensus sont évidents et qui devront être gérés lors de la mise en œuvre du PSADER.

Les agriculteurs redéfiniront eux-mêmes leur activité, à condition que la collectivité contribue à la pérennisation du foncier. A ce titre, il faudra impérativement lutter contre la spéculation foncière et contre le recul des surfaces agricoles.

Gilles Assi souligne que des avancées considérables ont été réalisées en deux ans, depuis l'introduction des PENAP. Véronique Hartmann et lui-même s'attacheront à rendre justice aux propositions du Conseil de développement auprès des auteurs du PSADER. Enfin, il propose de revenir prochainement présenter au Conseil de développement l'évolution du dossier, et de faire un retour sur les propositions du Conseil de développement qui auront été prises en compte dans la version définitive du PSADER. .

Jean Frébault accueille cette proposition favorablement au nom des membres du Conseil de développement. Il remercie Marine Bontemps, qui a activement participé à la finalisation de la contribution, ainsi que les participants extérieurs au Conseil de développement.

III. Point d'information sur la finalisation du renouvellement du Conseil de développement

1. Rappel du cadre et des objectifs du renouvellement

Gérard Claisse indique que l'assemblée communautaire délibèrera le 31 mai sur la composition du futur Conseil de développement.

La refondation du Conseil de développement en 2006 a produit les résultats escomptés en termes d'efficacité et de lisibilité des travaux, ainsi qu'en témoigne la qualité des contributions au PSADER et au Plan Climat. Par conséquent, la composition et les missions du Conseil seront maintenues et une partie des membres sera renouvelée.

Ce renouvellement sera néanmoins l'occasion de dynamiser le Conseil de développement, d'améliorer la qualité de son travail et de diversifier ses membres. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- rajeunir et féminiser la composition du Conseil ;
- améliorer la représentativité sectorielle du Conseil en s'ouvrant davantage à l'économie verte, à la culture et à l'économie sociale et solidaire, notamment ;
- rappeler le rôle clé des représentants territoriaux au sein du Conseil.

A l'issue du renouvellement, le Conseil de développement sera confronté aux enjeux suivants :

- l'intégration des nouveaux membres et la définition de nouvelles méthodes d'élaboration collective des contributions ;
- la diversification des objets de travail du Conseil de développement au-delà de la planification urbaine dans le cadre des auto-saisines ;
- l'ouverture des travaux à des publics mal représentés au sein du Conseil, au travers d'initiatives telles que des forums.

2. Modalités différenciées du renouvellement par collèges

Les collèges « acteurs économiques », « organismes publics » et « vie associative » seront partiellement renouvelés. Ce renouvellement a été réalisé sur la base d'un repérage auquel les membres du Conseil de développement ont contribué, et particulièrement le Bureau.

Les collèges « représentants territoriaux » et « citoyens volontaires » seront intégralement renouvelés. Les représentants territoriaux seront désignés par les Conférences Locales des Maires. Suite à un appel à candidature, les citoyens volontaires ont été sélectionnés par tirage au sort sous le contrôle d'un huissier.

Le collège « personnalités qualifiées » a été renouvelé aux deux tiers : les membres sont désignés par le Président du Grand Lyon sur proposition du Président du Conseil de développement.

S'agissant du collège « citoyens volontaires », l'appel à candidatures a suscité 382 candidatures : 55 personnes ont été tirées au sort sous le contrôle d'un huissier. Une liste d'attente comptant 55 noms a été constituée pour parer aux éventuels désistements. Dans chaque tranche d'âge, un nombre sensiblement égal d'hommes et de femmes a été sélectionné.

Pour couper court à certaines rumeurs, Gérard Claisse souligne que le tirage au sort a été effectué dans le cadre d'une procédure rigoureuse. Le rapport de l'huissier est librement consultable auprès de la Mission Participation citoyenne jusqu'au 31 mai.

Il a été insinué que certains candidats auraient été écartés du tirage au sort dans le collège « citoyens volontaires ». Contrairement à certaines allégations, il n'a été posé aucune question aux candidats afin de déterminer leur position sur un dossier donné. Gérard Claisse souhaite mettre un terme à ces rumeurs, puisque que la parfaite régularité de la procédure est prouvée.

La procédure de renouvellement s'est déroulée pendant 8 mois, à compter d'octobre 2009. Gérard Claisse remercie Jeanne Cartillier, Emmanuelle Gueugneau, Marine Bontemps et Graziella Fittipaldi, qui se sont investies dans cette opération. Ce dossier a été instruit conformément aux propositions du Groupe de travail.

Les arbitrages ont fait l'objet d'un consensus quasi-systématique entre Jean Frébault, Gérard Claisse et les membres du Bureau. Ce dernier s'est cependant interrogé sur l'opportunité d'intégrer les représentants des cultes au Conseil de développement. Après débats, il a été décidé que les 4 principaux cultes de la société française seraient représentés au sein du Conseil.

3. Composition du Conseil de développement

Jean Frébault présente la composition du futur Conseil de développement, telle qu'elle résulte de l'ensemble de la démarche précédemment rappelée, sous réserve de la délibération prévue le 31 mai.

Collège acteurs économiques, organisations socioprofessionnelles et syndicales

Lors de la refondation du Conseil de développement en 2006, il est apparu difficile de s'assurer la participation des acteurs économiques. La représentation du monde économique a néanmoins été renforcée grâce à des recherches axées vers les associations d'entreprises, le secteur de l'économie solidaire, les fondations et les clusters. Par ailleurs, M. Pierre-Henri Bigeard représente à la fois l'IFP et le pôle de compétitivité Axelera.

On notera également la présence des secteurs suivants : transports, énergie, culture, sports et loisirs, formation, organisations professionnelles, organisations syndicales. Le taux de renouvellement de ce collège s'élève à 45 %. Il reste cependant à évaluer dans quelle mesure les membres s'impliqueront dans les travaux du Conseil de développement.

Collège organismes publics et assimilés

Ce collège a été renouvelé à hauteur de 30 %. Il est à noter que les femmes sont faiblement représentées dans les organismes publics, la culture et le monde universitaire. Néanmoins, le futur Conseil de développement comptera 25 % de femmes, soit une amélioration par rapport à la composition précédente.

Le collège organismes publics regroupe les secteurs aménagement / déplacements, logement, respect des droits, environnement / développement durable. Il est à noter que le secteur santé / familles sera mieux représenté qu'auparavant. Par ailleurs, le secteur culture / éducation / patrimoine est également renouvelé et diversifié.

Suite à la mise en place du PRES, une concertation a été engagée afin d'assurer une représentation équilibrée des organismes d'enseignement supérieur. L'enjeu porte non seulement sur le choix des établissements, mais sur celui de leurs représentants. Un équilibre a également été recherché entre les sciences dures et les sciences sociales. Par ailleurs, une personne chargée de la coordination entre l'EM Lyon et l'École Centrale sera désignée.

S'agissant des cultes, des points de vue divergents ont été exprimés au sein du Bureau du Conseil. Compte tenu de la présence antérieure du Diocèse de Lyon, il aurait été délicat de s'opposer à sa représentation dans le nouveau Conseil au nom de la laïcité. Lors de la dernière réunion du Bureau, il a finalement été décidé que les 4 religions principales seraient représentées au sein du Conseil. Dans chacun des courants religieux, une instance représentative disposant d'une reconnaissance suffisante a été identifiée.

L'objectif n'est pas d'engager un débat religieux au sein du Conseil, mais de donner l'opportunité aux principaux courants religieux de s'exprimer sur des questions de société. Une méthode de travail sera à définir avec ces représentants. Il convient de signaler que le Diocèse de Lyon a apporté un témoignage appréciable sur des thèmes sans rapport avec la religion.

Collège vie associative

Ce collège sera renouvelé à 30 % et comptera 25 % de femmes. Les domaines représentés sont notamment aménagement / déplacements, respect des droits, citoyenneté, solidarité, environnement / développement durable, santé / famille.

Le Conseil s'est efforcé de diversifier les représentants du secteur culturel. On notera la présence d'AWAL Grand Lyon, qui favorise les échanges interculturels. Le CCO, le Pôle Pik (Centre chorégraphique de Bron) et l'ADELE (Association de diffusion de l'art contemporain) sont également représentés au sein du collège vie associative.

Dans le domaine de l'éducation populaire, les structures représentées sont le Comité des MJC de la Ville de Lyon, les Francas et les Petits débrouillards.

Enfin, le collège regroupe les domaines travail / emploi et défense des consommateurs.

Jean Frébault précise que la liste nominative des membres des collèges « citoyens volontaires » et « représentants territoriaux » n'a pas été communiquée. En revanche, il se tient prêt à énoncer la liste des membres du collège « personnalité qualifiées » si les participants le souhaitent.

4. Mise en place effective et accompagnement du renouvellement

Emmanuelle Gueugneau rappelle que le Conseil communautaire se prononcera sur le projet de délibération et fixera la composition du Conseil de développement le 31 mai. Cependant, les représentants sortants resteront officiellement membres du Conseil de développement jusqu'au 1^{er} juillet.

Le 1^{er} juillet se tiendra la soirée d'inauguration du Conseil de développement renouvelé : cet événement convivial sera l'occasion d'accueillir et d'intégrer les nouveaux membres titulaires, mais également de favoriser les échanges avec les anciens membres. Cette soirée permettra de revenir à la fois sur les travaux accomplis sous l'ancienne mandature et de lancer une nouvelle dynamique de travail. Les membres titulaires qui perdront ce statut après le 31 mai seront évidemment conviés à cette soirée.

Lyon, le 10 mai 2010.

La rentrée du Conseil de développement aura lieu à la fin du troisième trimestre 2010 : elle verra la désignation d'un nouveau Bureau, la révision du règlement intérieur et la définition du programme de travail 2010-2011. D'une part, les chantiers engagés seront poursuivis et d'autre part, de nouveaux Groupes de travail seront mis en place. Enfin, un cycle de formation des membres sera engagé, conformément au besoin exprimé dans le cadre des réflexions sur le renouvellement.

Gérard Claisse indique que si le statut des membres titulaires est précisément défini, celui de membre associé – qui a été introduit au fil des travaux – mériterait d'être clarifié. Par ailleurs, il est envisagé de créer le statut d'ami du Conseil de développement.

Le statut de membre associé aux travaux du Conseil de développement donnerait l'accès au programme de travail et la possibilité de participer à un ou plusieurs Groupe de travail, ainsi qu'aux séances plénières. Ce statut permettrait d'ouvrir le Conseil aux individus souhaitant participer à l'élaboration d'une contribution thématique.

Dans le précédent mandat, les rôles respectifs des membres associés et titulaires n'avaient pas été clairement définis. Les droits et devoirs associés à chacun des statuts seront prochainement précisés. Des propositions seront formulées dans le cadre de la réflexion sur le futur règlement intérieur.

La prochaine séance plénière se tiendra le 23 juin et portera sur la discussion et l'adoption de la contribution sur le Plan Climat.

Un intervenant remarque l'absence de certaines organisations syndicales à la présente séance plénière.

Jean Frébault précise que l'ensemble des organisations syndicales ont été conviées, mais que certaines d'entre elles n'ont pas donné suite à l'invitation. L'engagement des syndicats au Conseil de développement reste problématique.

Manfred Fischer rappelle que les membres du Conseil de développement ont contribué au SCOT dans le cadre d'un Groupe de travail. Pourtant, *Le Progrès* a indiqué que l'enquête publique aurait été engagée à partir du 2 mai jusqu'à fin juin. Compte tenu du travail accompli sur le sujet par les membres du Conseil de développement, il aurait été souhaitable de les en informer.

Il convient d'expliquer aux individus le fonctionnement des réunions publiques, qui constituent un outil formel de participation citoyenne. En particulier, il serait souhaitable d'encourager les individus à formuler leurs remarques, conformément au cadre légal.

Jean Frébault rappelle que le Groupe de travail SCOT a été informé qu'une enquête publique serait engagée dans le courant de l'année 2010. Cette information est accessible depuis quelques temps déjà sur le site du SEPAL et à l'ensemble des collectivités.

Claude Jeandel indique qu'il n'a pas été désigné par le tirage au sort et suppose que l'intervention de Gérard Claisse faisait référence à son courrier à ce sujet. Le fait que les partisans d'un projet donné n'aient pas été tirés au sort a suscité des interrogations. Néanmoins, ce questionnement ne visait aucunement à remettre en question la conformité de la procédure, ni la liberté d'expression accordée aux membres du Conseil de développement.

Selon Claude Jeandel, la société a besoin d'hommes et de femmes ayant le sens de l'intérêt général. Il souhaite donc continuer à participer d'une manière ou d'une autre aux travaux du

Conseil. C'est pourquoi il juge nécessaire de déterminer les pouvoirs et les obligations précises des membres associés.

Jean-Claude Barthez remarque que depuis sa création, le Conseil de développement semble échouer à trouver le mode de communication publique approprié. Ce problème ne tient pas nécessairement à la procédure de renouvellement. Néanmoins, il aurait pu être opportun de créer un collège de la presse au sein du Conseil.

Gérard Claisse indique que dans le cadre du renouvellement, la Mission Participation Citoyenne a précisé le rôle des représentants territoriaux à l'occasion des Conférences Locales des Maires. Cette démarche visait à préparer l'articulation entre la réflexion du Conseil de développement sur le SCOT et la reprise en main du dossier en local à l'occasion du lancement de l'enquête publique.

La Ville de Villeurbanne a initié une réflexion avec ses conseils de quartiers dans le cadre de l'enquête publique sur le SCOT. Dans les jours prochains, les documents du SCOT seront communiqués par Gérard Claisse aux conseils de quartiers de la Ville de Lyon. Pour autant, le Conseil de développement n'est pas en mesure d'organiser une concertation sur le SCOT à l'échelle des conseils de quartiers de la Ville de Lyon avec l'ingénierie adéquate.

En réponse à M. Jeandel, Gérard Claisse répète que le tirage au sort des membres du collège « citoyens volontaires » n'a été entaché par aucune irrégularité. Il note également que toutes les positions concernant le dossier en question sont représentées dans le milieu associatif au sein du Conseil de développement.

Concernant la communication, Jean Frébault et Gérard Claisse ont rencontré 2 journalistes au lieu des 5 initialement prévus. Cette situation illustre la difficulté de mobiliser la presse autour du Conseil du développement. Néanmoins, des recommandations ont été recueillies auprès de ces interlocuteurs en vue d'améliorer les relations entre le Conseil et la presse. En comparaison d'agglomérations telles que Nantes et Lille, il existe une grande marge de progression dans ce domaine. En premier lieu, les efforts viseront à assurer une couverture médiatique satisfaisante de l'inauguration du futur Conseil de développement. Par ailleurs, les forums et les séances d'information-débats seront l'occasion d'ancrer le Conseil de développement dans l'actualité locale. Le service presse du Grand Lyon travaille à resserrer les liens avec les journalistes de la presse locale.

Jean Frébault observe que la presse nationale a publié davantage d'articles sur le Conseil développement que la presse locale.

Par ailleurs, il explique que la principale différence entre membre titulaire et membre associé tient au droit de vote détenu par le premier. Néanmoins, l'exemple d'Agnès Colliard démontre que l'apport d'un membre associé peut se révéler significatif pour nourrir les contenus des contributions du Conseil de développement.

La séance est levée à 20 heures 35.